

Limoges, le 17 octobre 2026,

Manifester est un droit fondamental Brûler la maison commune est inacceptable

La colère sociale, les difficultés du quotidien et les revendications exprimées dans la rue doivent pouvoir être entendues. Rien ne peut justifier que l'on s'en prenne aux biens publics, que l'on détruise ou que l'on incendie une mairie.

Une mairie n'est pas un simple bâtiment : c'est un symbole de la République, la maison commune, la maison des citoyennes et citoyens. C'est un lieu de proximité, de service public, d'accueil et de dialogue, ouvert à toutes et à tous. Elle appartient aux habitants, quels que soient leurs opinions, leurs convictions ou leurs engagements.

La démocratie doit permettre de faire entendre les colères, pas de réduire en cendres les lieux qui font vivre notre République. **Tout notre soutien au Maire de Limoges, à son équipe et à l'ensemble des agents municipaux.**

**S'attaquer à une Mairie,
c'est s'attaquer à la République et à la démocratie.**